

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1601

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	25 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	25 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à augmenter les moyens consacrés aux lycées professionnels.

Si les annonces du Président de la République et du Ministre sur les premières pistes de la réforme de l'enseignement professionnel ont l'objectif de faire de la voie professionnelle un parcours de réussite et d'excellence pour ses élèves, alors elles doivent s'accompagner de moyens supplémentaires pour ses lycées et enseignants.

L'enseignement professionnel scolaire a en effet vocation à permettre une insertion immédiate sur le marché du travail ou une poursuite d'études, en proposant une réponse adaptée aux besoins des élèves, des territoires et des milieux économiques. Plus de 1 500 lycées professionnels forment près de 523 500 élèves de l'enseignement public chaque année dans plus de 300 spécialités.

En 2021/2022, c'étaient 520 433 élèves qui étaient accueillis en lycée professionnel. Ce sont autant de spécialités qui demandent un suivi spécifique et donc des moyens et un encadrement conséquents pour les lycées professionnels.

Or, non seulement les lycées professionnels ne bénéficient pas des mesures du Gouvernement concernant l'apprentissage car les apprentis ne rentrent pas dans leurs effectifs. Mais aussi, en termes d'emploi, les syndicats dénoncent des transferts de la voie professionnelle vers la voie technologique et générale ainsi que des baisses horaires dans certaines disciplines.

Dans ce contexte, les lycées professionnels seront peu en mesure de prendre en compte les évolutions et les transitions nécessaires sur le marché de l'emploi pour leurs élèves.

Ainsi cet amendement propose d'augmenter les crédits ciblés sur les lycées professionnels de 25 millions d'euros.

Afin d'être recevable, cet amendement doit être gagé. Aussi propose-t-il :

- Une augmentation de 25 000 000 €, enAE et CP, de l'action 03 – « Enseignement professionnel sous statut scolaire » du programme 141 – « Enseignement scolaire public du second degré »
- Une diminution de 25 000 000 €, en AE et CP, de l'action 01 « Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives » – du programme 214 – « Soutien de la politique nationale »